

# CONSEIL d'ADMINISTRATION DU MARDI 5 FEVRIER 2019

## Conservatoire de Chatou

### **Présents :**

Pascal ROMANO, Tristan CLEDAT, Frédéric RICHARD, Luc URBAIN, Salvador ESTELLES, Anne Marie MOSSER, Sandrine SAMYN, Agathe BLONDEL, Pascale KARAMPOURNIS

### **Excusés :**

Gilles DULONG, Grégory LOUVION

A la demande du président un point est fait par Salvador sur les dernières démarches faites au niveau de la Sous-Préfecture de St Germain en Laye pour la mise en conformité de notre association au niveau administratif. Courrier parti le 6 février.

**Examens 2019 :** Frédéric nous rappelle les dates ; samedi 29 et dimanche 30 juin au conservatoire de Chatou. L'organisation prévisionnelle est établie comme le montre la pièce jointe en annexe.

Le concert des lauréats est prévu dimanche 30 en fin d'après-midi. Le concours Supérieur le samedi, si possible le matin ou le soir, en fonction des inscriptions. La date limite des inscriptions est fixée au samedi 18 mai. Une affiche pour communication des examens sera confectionnée (Tristan) et envoyée aux écoles et conservatoires. Prévoir une convention avec la ville de Chatou pour les examens annuels. Prendre contact avec la MAIF notre assureur pour la couverture civile et l'assurance des divers instruments. Rappel : les examens de l'UCEM sont destinés aux établissements adhérents (Tristan).

Modification du règlement intérieur des examens sur quelques articles : montant des inscriptions pour les candidats libres (art .1-1), assurance des instruments (art.3-7).

**Budget :** Luc nous communique le coût des examens 2018 ; 3 123,25€ TTC. Les cotisations nous ont donné un montant de : 4 725€. Notre solde bancaire au 31/12 était de : +2 419,59€.

Etablissements non-inscrits pour 2018, Le Vésinet et Epône. Nombre actuel d'adhérents : 32.

Il est pris les décisions suivantes : inscription pour les examens : candidature libre par une structure non adhérente à l'UCEM ; 100€, candidature libre ne provenant pas d'une structure : 75€.

Retour sur le règlement intérieur des examens ; considérer les inscriptions des candidats libres par rapport à la source d'inscription et tenir compte du règlement spécifique 75 ou 100€ suivant le cas.

**Adhésion** : Anne Marie nous renverra les 2 formulaires des courriers pour relance des établissements non-adhérents. Nous en validerons un ou un mix des 2. Le courrier définitif sera ensuite envoyé aux établissements non adhérents (Salvador).

Une **rencontre** entre tous les acteurs responsables des écoles associatives est envisagée pour établir des contacts et partager ensemble des diverses problématiques posées aux dits établissements. Les coordinateurs en seront les membres du CA : Luc, Agathe et Salvador.

Nous devons rendre notre **page Facebook** plus efficace. EX : avoir une communication rapide avec les étudiants en pole sup. et fin de cursus CRR pour pourvoir à des remplacements de professeurs absents.

**Assemblée Générale** : elle est fixée au jeudi 14 mars à 10h au conservatoire de Chatou. Ordre du jour à reprendre sur 2018. Convocations : semaine du 18 février

Séance terminée à 12h 30

**Le secrétaire de l'UCEM**

Salvador ESTELLES